

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 12 mars 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 19, rue McLaughlin, sur le lot portant le numéro 2 135 359 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre le prolongement d'un mur existant dans la marge arrière, à 61 centimètres de la ligne de lot, et ce, bien que le Règlement prévoit une marge arrière minimale de 3,0 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 22 février 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of March 12, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 19, rue McLaughlin, on lot number 2 135 359 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- Allow the extension of an existing wall in the rear setback, to 61 centimetres from the lot line, although the By-law provides for a minimal rear setback of 3.0 metres.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this February 22, 2018.